

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
CAMPING LE GRAND SABLE**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2019 a été voté le 10 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le grand sable :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Grand Sable (régies).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 240 694.20 euros.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740
Département de la Seine-Maritime
Canton de Saint Valéry en caux
☎ : 02.35.83.03.16
📠 : 02.35.83.95.42
✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 49 % des dépenses de fonctionnement du camping le Grand Sable (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 241 900.52 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs (2014 : 220 722.99 €, 2015:229 580.63€, 2016 : 230 662.74 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	88 118.98 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	119 195.24 €	Recettes des services	240 694.20 €
Autres dépenses de gestion courante	425.45 €	Impôts et taxes	0,00 €
Dépenses financières	0,00 €	Dotations et participations	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	0,00 €
Autres dépenses	9499.40 €	Recettes exceptionnelles	1 550.00 €
		Recettes financières	0,52 €
Total dépenses réelles	217 239.07 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	24 661.45 €	Total recettes réelles	242 244.72 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1865.89 €
Total général	241 900.52 €	Total général	244 110.61 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Grand Sable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	4 778.87 €
Remboursement d'emprunts	0,00 €	Mise en réserves	0,00 €
Divers Equipement	5568.00 €	Subvention	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €		
Dépenses Imprévues	0,00 €	Emprunt	0,00 €
/Opérations d'ordre	1 865.89 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	24 661.45 €
Total général	7 433.89 €	Total général	24 661.45 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 étaient les suivants :

- Achat débroussailleuse, reprise de coffrets électriques d'emplacements, talus.

d) Les subventions d'investissements reçues : 0

Fait à Saint Aubin le 03/03/2020

Le Maire,
Régis PETIT.



- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses
Charges à caractère général : 86,01 k€
Charges de personnel : 269,95 k€
Autre : 257,64 k€

Recettes
Contributions directes : 105,75 k€
Dotations et participations : 74,96 k€
Produit des services : 241,08 k€
Autre : 235,68 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses
Dépenses d'équipement : 34,49 k€
Dettes : 78,46 k€

Recettes
Subventions : 135,19 k€
Dotations, fonds et réserves : 145,24 k€
Autre : 188,35 k€

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE DE ST AUBIN S/ MER 421	613 595,15	657 471,55	112 951,68	468 781,18
Total	613 595,15	657 471,55	112 951,68	468 781,18

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

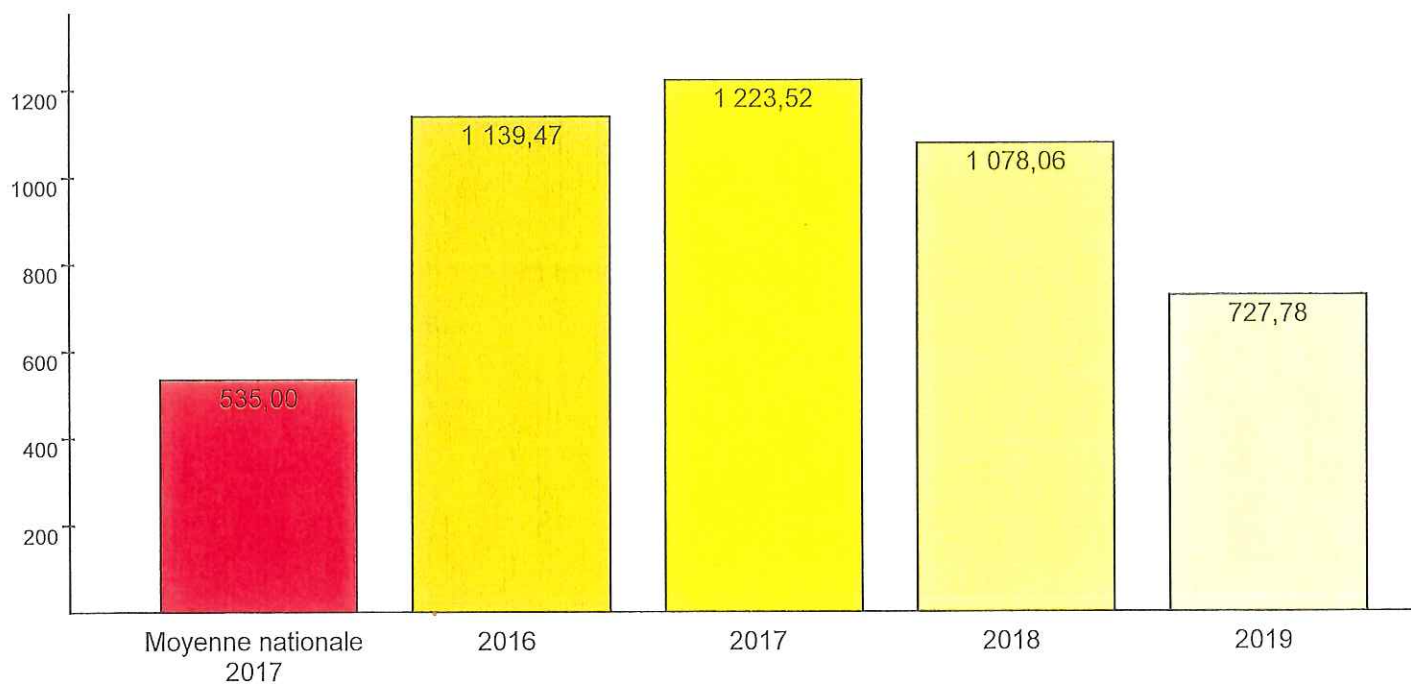
✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE ST AUBIN S/ MER 421	163 022,65
Total	163 022,65

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Fait à Saint Aubin le 03/03/2020

Le Maire,
Régis PETIT